

**SIGNIFICATION ET ORIGINE
DE L'APOSTOLAT DE L'ENSEIGNEMENT
DANS LE CHARISME MISSIONNAIRE
DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE**

**P. Antonio Gascón, S. M.
Rencontre des Assistants d'Instruction
Rome, mercredi 12 novembre 2008**

SIGNIFICATION ET ORIGINE DE L' APOSTOLAT DE L' ENSEIGNEMENT DANS LE CHARISME MISSIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE

P. Antonio Gascón, S. M.
Rencontre des Assistants d'Instruction
Rome, mercredi 12 novembre 2008

1. INTRODUCTION

La Règle de 1983 dit, dans l'article 71, que « Notre objectif premier est l'éducation de la foi ». Elle affirme dans le numéro 73 que « La Société de Marie est ouverte à tous les moyens d'évangélisation appropriés à sa mission ». Cependant, l'article 74 indique que : « Les œuvres éducatives sont pour nous un moyen privilégié de formation dans la foi. » Tout cela signifie que *la Société de Marie n'est pas un Institut religieux enseignant, mais missionnaire*. Nous sommes des missionnaires de la foi ; *hommes de foi pour annoncer celle-ci dans la nouvelle situation historique de la modernité*. Mais dans notre tradition marianiste, depuis le Père Chaminade et ses disciples de la fondation, *le moyen prioritaire* d'annoncer la foi dans les temps modernes est *l'école catholique*.

De fait, le Gouvernement français de la Restauration, par Ordonnance Royale de Charles X, en date du 16 novembre 1825, a approuvé les Statuts Civils de la Société de Marie, en tant que société qui « se consacre à l'enseignement primaire ». Par conséquent, dans les premières Constitutions marianistes, rédigées par le Père Chaminade et couronnées par le décret de louanges du Pape Grégoire XVI, le 12 avril 1839, le Fondateur enseignait que par *éducation chrétienne*¹ il fallait entendre « tous les moyens par lesquels on peut insinuer la religion dans l'esprit et dans le cœur des hommes » (article 251), c'est-à-dire « le zèle pour le salut des âmes » (article 252). Par conséquent, Chaminade écrit dans l'article 254 que « les œuvres principales (de la Société de Marie) sont relatives à l'enseignement ». Pour cela, il explique dans le même article que la Société « se charge des écoles primaires gratuites, des écoles primaires préparatoires, des écoles spéciales, des écoles normales et des écoles d'arts et métiers ». Et il conclut de façon magistrale dans l'article 256, en affirmant que « la Société de Marie n'enseigne que pour élever chrétiennement ; c'est pourquoi nous avons mis toutes les œuvres de l'enseignement sous le titre d'éducation chrétienne ».

Cela constitue la première donnée caractéristique de la mission des nouveaux Instituts ou Congrégations religieuses nés au XIX^{ème} siècle. Les nouveaux religieux vont évangéliser la société moderne au moyen d'institutions à fort caractère laïc, comme les écoles, les hôpitaux, les ateliers de formation professionnelle, les publications de revues et de livres, les centres sociaux au service des femmes, les soins aux personnes âgées, l'aide aux délinquants juvéniles, les orphelinats et aussi les œuvres de promotion culturelle et sociale. De la sorte, *dans notre activité pastorale, l'évangélisation sera étroitement unie à la formation morale de la personne et au développement de la société civile*. Telle est la thèse que je propose dans cet exposé sur la mission scolaire marianiste.

Cherchons donc à savoir pourquoi les premiers marianistes se sont investis, dès la fondation du nouvel Institut religieux, dans l'éducation des jeunes par l'école et pourquoi ils ont considéré cet apostolat comme le moyen le plus propice à annoncer la foi dans la société moderne née de la Révolution politico-culturelle de 1789.

2. L'IDENTITE MISSIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE PARMIS LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES DU XIX^{ème} SIÈCLE

La Société de Marie ne fut pas un phénomène socioreligieux isolé ou unique au cours du XIX^{ème} siècle. Sa fondation et son expansion, en France ainsi que dans d'autres pays secoués par les révolutions politiques, économiques et culturelles de la modernité (l'Europe occidentale, les Etats-Unis et le Japon), répondaient à une série de facteurs juridiques, politiques, culturels et

¹ C'est nous qui soulignons ces deux mots (NDT).

religieux. Ces éléments furent à l'origine de la naissance d'une nouvelle forme de vie religieuse : ce que l'on appela congrégations à vœux simples, sous la responsabilité d'un Supérieur Général, et se vouant à une œuvre à fort caractère laïc comme moyen d'évangéliser les personnes et les groupes de la société moderne.

a) Une nouvelle forme de vie religieuse

Dans le Concordat de 1801, conclu entre Napoléon et le Saint Siège, les anciens Ordres monastiques et conventuels – unique forme de vie religieuse à vœux solennels connue jusqu'alors – n'étaient pas reconnus. Les révolutionnaires avaient supprimé la vie religieuse parce qu'ils considéraient les vœux solennels comme contraires à la nature humaine. Dans la nouvelle société libérale les citoyens ne pouvaient aliéner leurs biens ni leur volonté et ils devaient toujours garder la liberté de choisir et celle de changer d'état de vie et de profession. En outre, selon la mentalité libérale, les moines étaient considérés comme une classe improductive, appelée « mainmorte » et leur style de vie contemplative était considéré comme une « *fuga mundi* »². C'est pour cela que les nouveaux Etats libéraux ne reconnaissaient aucune valeur civile aux vœux solennels et n'acceptaient pas la reconstitution des Ordres anciens. Cela explique que les membres, masculins ou féminins, des nouvelles congrégations (appelé[s] en français « congréganiste[s] »³ et non pas « religieux »⁴) s'investirent dans l'évangélisation des pauvres par le biais d'œuvres à caractère social, comme l'étaient une école ou un hôpital. Ces tâches donnèrent du crédit aux nouveaux Instituts grâce à leur fonction sociale. Ils purent ainsi être acceptés par les nouveaux gouvernements libéraux. Il faut se rappeler que Napoléon avait seulement autorisé les Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul et toléré les Frères des Ecoles Chrétiennes. En conséquence, les nouveaux religieux ne purent qu'émettre des vœux simples, qui constituaient, en quelque sorte des vœux privés et temporaires dont on pouvait se démettre pour retourner à la vie civile. Ce fut la raison pour laquelle le Droit Canonique de cette époque ne reconnut pas les nouvelles congrégations comme des formes authentiques de vie religieuse. Il fallut attendre 1900 pour que, par la Constitution Apostolique *Conditae a Christo*, Léon XIII reconnaisse les vœux simples des religieuses comme une forme authentique de vie consacrée.

Le gouvernement de la Restauration approuva légalement les nouvelles congrégations féminines par la loi du 24 mai 1825, en vertu de leur utilité sociale. Ainsi naissait donc le « catholicisme des œuvres » : le christianisme, l'Eglise et les organisations religieuses étaient reconnus par la mentalité libérale pour leur utilité publique, en tant qu'ils participaient au bien social. Au même moment, l'Eglise fut de nouveau séparée de l'Etat libéral. Dès lors, ce n'était plus l'appartenance religieuse qui constituait le lien sociopolitique de la nation, mais le fait que les citoyens soient unis à l'Etat par la Constitution et le Code Civil. Ainsi, dans la nouvelle société libérale, l'Eglise devait trouver le nouveau lieu social où elle pourrait vivre et exercer sa mission. Si l'Eglise de l'époque ne pouvait plus prendre appui sur l'Etat pour exercer sa mission d'évangélisation, alors le milieu social où elle la vivrait serait le peuple, c'est-à-dire la grande masse des paysans qui formait alors la France et aussi les peuples d'Europe, à l'exception de l'Angleterre où avait déjà commencé la révolution industrielle. Dès lors, l'Eglise passait, après la Révolution, d'une ancienne situation où elle jouissait des privilèges de l'Ancien Régime – dans un contexte de chrétienté où il suffisait de conserver les pratiques religieuses sacramentelles – à un nouvel ordre social bourgeois, dans lequel elle était en mission au cœur des masses de paysans et d'artisans des petites villes. Certains historiens ont nommé ce passage « un nouvel Exode vers les pauvres », au salut desquels les religieuses et les religieux des nouvelles congrégations du XIX^{ème} siècle s'engagèrent : salut moral, social, politique, économique et culturel.

Une armée, ignorée par les historiens laïques, formée de milliers d'hommes et de femmes consacrés à Dieu par des vœux simples et vivant dans l'obéissance directe envers un Supérieur Général ou une Supérieure Générale, se mit au service de l'éducation des enfants des zones rurales de France, de la prise en charge des personnes âgées, des soins aux malades, de l'attention aux femmes et aux orphelins... c'était leur manière publique de vivre la charité. C'est à

² « *fuga mundi* », en latin dans le texte : « fuite du monde ». NDT.

³ En français dans le texte, NDT.

⁴ Idem, NDT.

cet Exode vers les pauvres, que vivait la vie religieuse née au XIX^{ème} siècle, que l'on donna le nom de « mouvement congréganiste ». Et c'est dans ce contexte ecclésial et social que nous devons situer la fondation des deux nouveaux Instituts religieux par M. Chaminade et ses disciples ainsi que l'engagement dans l'apostolat de l'enseignement.

b) L'identité missionnaire de la Société de Marie.

Le processus de fondation du nouvel Institut religieux dirigé par M. Chaminade s'étendit sur une année : du 2 octobre 1817 – à la fin de la retraite de Saint Laurent – jusqu'à la profession des vœux simples des nouveaux religieux, le 5 septembre 1818, qui fut faite à la fin de la seconde retraite de Saint Laurent. En cette année de probation, il était urgent de choisir concrètement, le plus rapidement possible, le type d'œuvre qui permettrait de mettre place le programme missionnaire de Chaminade et de ses disciples. En effet, de cette décision dépendaient de nombreux éléments de la vie interne et de la vie publique de la nouvelle association religieuse : l'organisation de la vie quotidienne, la formation de ses nouveaux membres, les ressources financières pour soutenir les œuvres, l'obtention de la nécessaire reconnaissance légale de la part des autorités civiles pour pouvoir exercer la mission apostolique et aussi les démarches pour l'approbation canonique du nouvel Institut religieux par l'Evêque de Bordeaux et le Saint Siège.

Comme nous l'avons dit, au sens strict, la Société de Marie n'est pas une congrégation enseignante. Mais elle est née, tout comme l'ensemble des œuvres apostoliques que suscita le projet missionnaire du Père Guillaume Joseph Chaminade, pour annoncer et soutenir la foi catholique, dans le but de compenser le nouveau phénomène social que constituait l'abandon massif de la religion, dans le cadre culturel de la modernité. En revanche, cette mission pouvait être mise en œuvre par toutes sortes de moyens et d'activités. De fait, au début de la fondation, le Père Chaminade pensait que le meilleur moyen de propager la connaissance et la pratique de la doctrine et de la morale catholiques était de faire en sorte que ses religieuses et ses religieux animent l'œuvre de la Congrégation mariale des laïcs. Mère Adèle de Trenquelleon l'explique en ces termes à Emilie de Rodat, fondatrice de la Sainte Famille de Villefranche : « Notre principale œuvre est la formation et le soutien des Congrégations. Vous ne sauriez croire le bien que produisent ces Congrégations ! » (Agen, 21-VI-1819, *in* L A, II, p. 45).

3. SIGNIFICATION DE L'ENGAGEMENT SCOLAIRE MARIANISTE

Le choix de l'école par les disciples de M. Chaminade, comme moyen de restaurer le catholicisme dans la société française après la Révolution, est lié à un ensemble de causes, intrinsèquement liées, qui ont une valeur conjoncturelle mais qui appartiennent néanmoins à l'identité spirituelle et missionnaire de la Société de Marie. Voici *les quatre causes qui, selon moi, ont contribué au choix de l'apostolat scolaire.*

a) L'école comme instrument pour la formation de la France moderne

La première cause doit être située dans *le contexte culturel et social de la France de la Restauration (1815-1848)*. A cette époque, les classes cultivées, les entrepreneurs, les hommes politiques, le clergé et le gouvernement libéral avaient la conviction que la scolarisation des enfants était nécessaire à l'intégration du peuple français dans les rouages de la vie politique, économique, culturelle et militaire du nouvel État libéral. Ils voyaient là une condition du bon fonctionnement du nouveau régime parlementaire et un chemin pour le progrès matériel de la nation. A cette fin, ils se proposaient de scolariser la population, en très grande majorité rurale. Cette politique d'instruction fut nommée « moralisation du peuple ». Il s'agissait d'arracher à ce que l'on appela « la culture de la pauvreté » la masse des paysans qui constituaient la société française de l'époque. Il faut prendre conscience qu'en 1845 la France comptait 34 750 000 habitants, dont 26 750 000 vivaient dans de petites agglomérations rurales et seulement 8 millions dans des villes de plus de 2 000 habitants ; en 1850 la population atteignait 35 780 000 habitants, dont 26 650 000 étaient restés en milieu rural et seulement 9 130 000 vivaient en ville. Cette population paysanne manquait d'hygiène, de soins médicaux, d'assistance aux enfants, aux personnes âgées et aux malades. De mauvais traitements sévissaient fréquemment au sein des

familles. L'analphabétisme, le manque de communication, l'isolement et l'ignorance de ce qui se passait en dehors du microcosme rural régnaient dans ces campagnes. L'école pouvait dès lors se convertir en instrument de formation morale, en moyen de tirer les groupes sociaux ruraux hors de leur retard et de leur abandon séculaires pour les socialiser et les intégrer aux nouvelles formes de vie de l'État libéral.

C'est ainsi que, pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle, se fit jour une demande massive de religieux enseignants pour la direction des écoles rurales, communales ou paroissiales. La période pendant laquelle il y eut le plus grand nombre de créations d'écoles rurales s'étendit de 1820 à 1859. Ces écoles avaient besoin d'un grand nombre de maîtres du primaire. Les communes et toute la société firent appel aux religieux et aux religieuses des nouvelles congrégations qui, pour de faibles salaires, consacraient leur vie à l'éducation des enfants. Les nouveaux religieux formèrent une armée d'ouvriers de la charité qui, sans faire de bruit, étendirent leur action éducative et leur soutien au sein des milieux rural et urbain et contribuèrent ainsi à l'amélioration morale et culturelle de la population. Tel historien a ainsi pu parler de cette éclosion de la vie religieuse au XIX^{ème} siècle comme d'«une révolution silencieuse».

Cette dynamique scolaire reçut sa reconnaissance légale par la loi Guizot du 20 juin 1833. Cette loi prévoyait une école élémentaire par commune, sous la responsabilité de celle-ci. Les élèves devaient payer et la commune aiderait les plus pauvres. La loi reconnaissait la liberté de l'enseignement élémentaire. Face au manque de maîtres formés, les petites communes rurales pouvaient dès lors recourir aux religieux des nouvelles congrégations, que l'on embauchait pour de faibles salaires. C'est ainsi que l'enseignement primaire fut confié à l'Eglise, entre les mains des membres de ces congrégations. La France comptait en 1830 près de 31 000 religieux et religieuses. Ils formaient une foule de frères et de sœurs qui s'engageaient à l'éducation scolaire des enfants dans les petites villes et « *villages*⁵ » de France. La loi Guizot répondait au programme politique de la monarchie de Louis Philippe (1830-1848), basé sur la défense de l'ordre intérieur, la paix internationale et le développement économique du pays. Guizot croyait que l'éducation engendrerait la moralisation du monde rural, la fin des superstitions et des coutumes rustiques, ancrées dans un patriarcat rigide. Enfin, la scolarisation des masses paysannes, les plus nombreuses, les plus pauvres et les plus analphabètes du pays, permettrait leur intégration dans le corps de la nation, favorisant par là la cohésion sociale.

C'est ainsi que, en se consacrant à l'enseignement – principalement dans les écoles primaires communales – les religieux marianistes participèrent à l'entreprise du catholicisme français qui voulait moraliser, instruire et rechristianiser les nombreux pauvres des campagnes et les intégrer de la sorte au sein du nouveau contexte politico-culturel de la société libérale. De cette façon, l'entrée de la Société de Marie dans l'apostolat de l'enseignement permit l'insertion des Marianistes dans la culture moderne et lui fournit un contexte socialement institutionnalisé pour une propagation efficace de la foi catholique aux générations montantes.

b) Le clergé et la situation scolaire française

Les ecclésiastiques français participèrent au programme politique, social et culturel que nous venons d'exposer. Dans ce sens, **le second motif** pour lequel la Société de Marie orienta son activité missionnaire vers les écoles doit être mis en relation avec *la préoccupation de toute l'Eglise de France envers l'éducation religieuse de l'enfance et de la jeunesse*. Les ecclésiastiques et les Papes de l'époque moderne ont vu en l'école le moyen de mettre en œuvre la formation morale de la personne et le lieu où transmettre les contenus de la foi en dialogue avec les humanités et les sciences modernes. Les institutions scolaires catholiques se muèrent en lieux sociaux où les élèves pouvaient vivre, avec leurs enseignants religieux, la pratique de leur foi catholique et d'autres activités sociales d'ordre culturel et récréatif, préservant la foi catholique de la sécularisation de la culture moderne. Cela s'étendait aux familles et aux anciens élèves. Dans ce sens, le Père Chaminade appelait l'école catholique une « mission permanente » parce qu'elle permettait de vivre la foi catholique sous la forme d'une modernité modérée.

⁵ En français dans le texte, NDT.

Les fondations de congrégations religieuses enseignantes furent très nombreuses en France au cours du XIX^{ème} siècle et il y eût plusieurs tentatives pour créer une ligue de l'enseignement catholique. Dans ce cadre, il est bon de rappeler que le Supérieur des Frères de la Doctrine Chrétienne, le père Ignace Mertian, proposa en 1822 au Père Chaminade d'unir leurs deux Instituts religieux pour former une congrégation de religieux enseignants qui, sous le nom de *Petits Frères*⁶, agiraient dans toutes les populations rurales de France. Le curé de Colroy (dans les Vosges), le père Fréchard, Supérieur d'une autre congrégation religieuse : les *Frères de la Doctrine Chrétienne de Nancy*, eut la même intention : réunir ses religieux avec ceux du Père Chaminade. De la même façon, le père Bardenet, poussa les Marianistes à acheter Saint-Rémy en 1823 pour qu'ils prennent en charge l'Ecole Normale du Diocèse de Besançon que dirigeaient les *Missionnaires Diocésains de Baupré*.

Cet objectif pastoral de l'Eglise de France était bien apprécié également par les congréganistes du Père Chaminade, qui étaient restés fort impressionnés par les conférences que le célèbre orateur, Monseigneur Frayssinous (1765-1841) – futur Ministre de l'Instruction Publique et Directeur Général de l'*Université*⁷ – avait données en la cathédrale de Bordeaux au cours du carême 1817. Le prélat y avait affirmé que les Lycées publics étaient devenus des écoles d'immoralité et d'athéisme et que, par conséquent, l'éducation chrétienne de la jeunesse était une urgence pastorale. Ces conférences orientèrent fortement la pensée des futurs religieux marianistes vers l'apostolat de l'éducation.

c) La pensée du Fondateur

Dans le même sens, **une troisième cause** déterminante qui nous explique l'orientation scolaire des premiers religieux marianistes se trouve dans *la pensée du Père Chaminade*, sans l'approbation duquel les membres de la Société de Marie naissante n'auraient pas dirigé leur action vers le domaine scolaire. C'est pour cela que j'ose soutenir que l'activité enseignante marianiste se situe au cœur missionnaire du charisme de fondation : former les nouvelles générations dans la foi catholique. Ce n'est pas, comme l'idée apparaît parfois à la lecture de certains écrits des historiens du Père Chaminade, une simple excuse conjoncturelle qui permettait aux nouveaux religieux d'avoir un moyen de subsistance économique.

Le Père Chaminade avait été professeur de mathématiques au Collège-Séminaire Saint Charles Borromée de Mussidan. Les prêtres de Saint Charles faisaient vœu, selon leur Règle, de se consacrer à l'évangélisation des jeunes au moyen de l'éducation scolaire. A l'image des Collèges de la Compagnie de Jésus, deux prêtres et un laïc avaient fondé en 1744 le Collège Royal Saint Charles pour l'éducation de la jeunesse avec le but de ramener à la foi catholique la population touchée par les nouvelles doctrines du déisme et de l'indifférence religieuse issues de l'esprit des Lumières. Le Père Chaminade, face à ce nouveau courant de pensée, tint toujours la même position apologétique pour la foi catholique.

En effet, Chaminade comprit que la Société de Marie naissante devait orienter son engagement pastoral vers l'enseignement des classes moyennes et vers les écoles primaires gratuites pour le peuple, soumises à la propagande des idées déistes et libérales. Dans les Lycées et les écoles communales, les professeurs et les maîtres éduquaient les jeunes dans une pensée a-religieuse, quand elle n'était pas franchement contraire à la doctrine et aux vertus chrétiennes. Le Père Chaminade souffrait beaucoup de cette situation. « L'esprit philosophique s'introduit jusque dans les hameaux, corrompt tous les âges, toutes les conditions et tous les sexes, en employant très adroitement toutes sortes de moyens. », écrivait-il le 11 juin 1824 au Directeur du Séminaire de Besançon, le père Breuillot⁸. Et le 22 février 1830, il avertissait le père Lalanne en ces termes : « Nous sommes dans un siècle où l'on fait raisonner ou plutôt déraisonner jusqu'aux paysans des campagnes, et souvent même jusqu'aux domestiques dans les villes. ». De même, dans une lettre au père Caillet, le 28 juin 1825, il écrit : « [...] [M. d'Amécourt]⁹ verra que cette œuvre des Ecoles normales est directement en opposition à la marche tracée par d'Alembert, pour

⁶ En français dans le texte, NDT.

⁷ Idem.

⁸ Chaminade, L. I, 296, p. 580, NDT.

⁹ Les [] sont de nous, les () sont de l'auteur de la conférence, NDT.

introduire par les Maîtres d'écoles le philosophisme jusque dans les campagnes les plus éloignées des villes. »¹⁰. Finalement, dans la supplique du 16 septembre 1838 au Pape Grégoire XVI par laquelle il sollicite l'approbation des Constitutions, Chaminade explique au Pape que : « Le philosophisme et le protestantisme, favorisés en France par le pouvoir, se sont emparés de l'opinion publique et des écoles, [...] »¹¹. Pour cette raison « J'ai cru devant Dieu (...), qu'il fallait fonder deux Ordres nouveaux, l'un de vierges et l'autre de jeunes gens, qui (...) disputassent à la propagande (...) le terrain des écoles, en ouvrant des classes de tout degré et de tout objet, spécialement à la classe du peuple, la plus nombreuse et la plus délaissée. »¹².

Cette pensée fut résumée par Chaminade dans les Constitutions de la Société de Marie de 1839 : « Que de conquêtes le philosophisme moderne a faites dans le royaume de J.C.! La foi s'est affaiblie, (...). Combien peu il y a d'éducation chrétienne ! La génération naissante trouve si peu de maîtres qui s'attachent à former l'esprit et le cœur au christianisme ! [...] » (Art. 339). Et de poursuivre : « Parmi les moyens que l'esprit du Seigneur dans sa miséricorde a donnés aux hommes pour arrêter les progrès de l'impiété et du libertinage, il a daigné inspirer une association composée de tous les talents et de tous les états, prêtres et laïques, dont le principal objet est de former l'enfance et la jeunesse de toute classe ; c'est la Société de Marie. » (Art. 340) De telle sorte que, dans ces Constitutions, il définit l'œuvre de « l'éducation chrétienne » (Titre I)¹³ comme un des « [...] moyens par lesquels on peut insinuer la religion dans l'esprit et dans le cœur des hommes, et les élever ainsi depuis la tendre enfance jusqu'à l'âge le plus avancé, à la profession fervente et fidèle d'un vrai christianisme. [...] » (Art. 251). Aussitôt, Chaminade conclut, dans l'article 254, en écrivant : « C'est par un effet de cette prédilection pour la première jeunesse et pour ces petits enfants que Jésus comblait de ses divines caresses que la Société de Marie a déclaré dans ses Constitutions civiles, qu'elle se vouait à l'enseignement primaire ».

Dans ce contexte, le Père Chaminade considéra l'éducation chrétienne de la jeunesse comme un déploiement de son projet missionnaire de rechristianiser la France. Il s'exprima ainsi chaque fois qu'il eut l'occasion d'exposer la raison de l'apostolat scolaire marianiste : en juin 1822, il écrivit au curé de Colroy, en lui expliquant que : « [les] Ecoles chrétiennes, dirigées selon le plan adopté par l'Institut de Marie et conduites par des religieux qu'il destine à cette bonne œuvre, sont un puissant moyen de réformer le peuple. Les enfants y font généralement des progrès si rapides, et y deviennent si dociles et si chrétiens, qu'ils portent la bonne odeur de la vertu et de la religion dans leurs familles. Les enfants deviennent comme les apôtres de leurs parents, et leur apostolat produit toujours quelque heureux fruit ; c'est ce qui me fait appeler ces Ecoles un moyen de réformer le peuple. »¹⁴ Dans la lettre du 24 août 1839, d'une importance capitale, adressée aux prêtres marianistes qui, en septembre, devaient prêcher la retraite à leurs frères religieux, il dit : « [...], le *vœu d'enseignement*¹⁵ que nous faisons, pour nous être commun avec d'autres Ordres, est autrement plus étendu dans la Société et dans l'Institut que partout ailleurs. Réalisant dans son objet la parole de Marie : « Faites tout ce qu'il vous dira », il atteint toutes les classes, tous les sexes et tous les âges, mais le jeune âge et les pauvres surtout, de sorte qu'il nous distingue réellement de toutes les Sociétés qui émettent le même vœu. »¹⁶. Il est clair que, pour nous, l'école est un instrument d'évangélisation.

d) L'engagement des séminaristes Collineau et Lalanne dans l'enseignement

Par conséquent, dans le contexte de la pensée du clergé français, du Père Chaminade et avec la nécessité sociale de « moraliser le peuple », *le groupe fondateur comprit que le moyen pastoral le plus approprié à ce moment pour annoncer la foi était l'enseignement scolaire des enfants et des jeunes*. M. David Monier et les séminaristes Collineau et Lalanne étaient de cet avis. Ces derniers travaillaient à la *Pension Estebenet*. Bien entendu, Chaminade avait la même

¹⁰ Chaminade, L. II, 353, p.69, NDT.

¹¹ Chaminade, L. IV, 1076, p. 374, NDT.

¹² Ibid., pp. 374-375, NDT.

¹³ Du Livre Premier, NDT.

¹⁴ Chaminade, L. I, 203, p. 348, NDT.

¹⁵ En italiques dans les Lettres de M. Chaminade, éd. de Nivelles, Belgique, NDT.

¹⁶ Chaminade, L. V, 1163, p. 78, NDT.

opinion. Sans son approbation, une décision institutionnelle d'une telle importance n'eut pu être prise.

Nous pouvons dire que **la quatrième cause** qui favorisa l'orientation de la Société de Marie vers l'enseignement fut le fait que Collineau et Lalanne, ainsi que M. Auguste Brougnon-Perrière, étaient enseignants à la *Pension* de M. Estebenet, quant à lui congréganiste du Père Chaminade. Ce point mérite que nous nous le développions dans un autre paragraphe.

4. LES PREMIERES ŒUVRES SCOLAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE

La déplorable situation religieuse et morale des enfants des campagnes et des classes populaires de la ville, associée à la demande d'instruction venant des familles de commerçants bordelais pour que leurs enfants puissent reprendre les affaires familiales, contribua à ce que Chaminade et les premiers marianistes penchent vers le projet de l'enseignement comme la tâche apostolique de la « Petite Société ».

a) Pension Auguste (rue des Menuts) - Institution Sainte Marie (rue du Mirail) (1819)

Au cours des réunions qui se tinrent pendant la première année de la communauté de l'impasse Ségur, pour décider de l'orientation apostolique du nouvel Institut, M. David Monier insista sur l'utilité d'ouvrir une *Pension* sous la direction de M. Auguste Brougnon-Perrière. Il n'y avait, en effet, à Bordeaux, aucun autre établissement du même genre hormis le Collège Royal, le Petit Séminaire dirigé par les Jésuites et la *Pension Estebenet*. Un collège d'enseignement primaire et secondaire, doté d'un internat, dirigé par des religieux, serait le bienvenu pour les familles bordelaises qui cherchaient à donner une éducation chrétienne à leurs enfants. Au même moment, M. Lalanne se rendit compte que les activités commerciales de Bordeaux exigeaient un programme d'études qui contient, outre les matières classiques, davantage d'heures d'enseignement d'histoire, de géographie, de mathématiques, de physique et de chimie, de langue française, de langues étrangères et de comptabilité. Une telle innovation attirerait à coup sûr de nombreux élèves au collège que l'on pensait fonder. Dans ces conditions, la décision en faveur de l'enseignement se voyait consolidée.

A la suite des vœux des premiers religieux, le 5 septembre 1818, la première communauté marianiste fut constituée dans l'immeuble de l'impasse Ségur. Elle était formée par M. Auguste Brougnon-Perrière, avec la charge de Directeur, MM. Jean-Baptiste Bidon et Antoine Canteau, frères ouvriers, M. Dominique Clouzet, les séminaristes Jean-Baptiste Collineau et Jean-Baptiste Lalanne et enfin M. Bruno Daguzan. En qualité d'aspirant s'y adjoignent MM. Pierre Bousquet et Bernard Laugeay. La maison devint trop petite et l'on chercha un logement plus vaste où l'on put ouvrir une *Pension*, œuvre apostolique qu'il avait été décidé d'entreprendre ensemble. Le nouveau logement permettrait également d'accueillir d'éventuels candidats à la vie religieuse.

L'occasion propice se présenta lorsque deux congréganistes, MM. Changeur et Bardinnet, mirent à la disposition de Chaminade une somme considérable en vue de l'acquisition d'un établissement à usage scolaire. M. Estebenet proposa d'acheter la maison du 46, rue des Menuts, voisine de son collège ; ils pourraient y commencer à faire classe dans le futur établissement. La proposition sembla bonne ; la Société signa un bail le 29 octobre 1818 et signa le contrat d'acquisition le 14 novembre suivant. Le 4 novembre, par une lettre de M. Auguste Brougnon-Perrière, le Père Chaminade avait demandé au Recteur de l'*Université* de Bordeaux l'autorisation officielle d'ouvrir une *Pension* pour l'enseignement secondaire. L'autorisation fut obtenue le 11 mai 1819. Le 15 juin le Père Goudelin présidait la messe du Saint Esprit et l'année scolaire s'acheva avec 15 élèves. Une fois le collège inauguré, au cours du Conseil de la Société de Marie du 2 septembre 1819, « on posa en principe que [l'Institut] aurait pour œuvres principales l'éducation de la jeunesse de la moyenne classe, les missions, les retraites, l'établissement et la direction des congrégations » (D'après Lalanne, *in* EF, III, 5 (n.b.))¹⁷.

Le collège étant fondé, un événement inespéré fut l'occasion pour que la Pension Estebenet devienne la propriété de la Société de Marie. Il advint en effet que M. Estebenet ne put

¹⁷ EF, III, page 5, n°6, al. 2. La note de l'ouvrage en français indique : « *Compte-rendu de la fondation rédigé en vertu de la décision du Conseil du 2 septembre 1819* », NDT.

acheter l'hôtel particulier de la Rue du Mirail où il pensait transférer son institution éducative. Comme les deux établissements étaient très proches l'un de l'autre, l'on convint par accord mutuel de les réunir sous la direction de la Société de Marie. En échange la Société paierait à M. Estebenet une rente viagère de mille cinq cent francs. Chaminade y consentit et l'accord fut signé le 27 octobre 1819. Par ce contrat, la Société de Marie recevait en pleine propriété l'institution scolaire privée la plus ancienne et la plus prestigieuse de Bordeaux. Estebenet continua à enseigner dans ce collège, désormais sous la direction de M. Auguste Brougnon-Perrière. L'établissement fut donc appelé *Pension Auguste* et se trouvait rue des Menuts, aux numéros 46 et 47. Les autres religieux y travaillaient comme professeurs et comme surveillants. Le nouvel établissement d'enseignement primaire et secondaire commença la classe le 3 novembre sous la direction M. Auguste Brougnon-Perrière, avec M. Louis Rothéa, qui avait tout juste prononcé ses vœux le 15 août, et avec M. Lalanne comme Chef de Zèle et d'Instruction. Mais l'administration de l'Instruction (*l'Université*) refusa de lui accorder l'enseignement des matières de l'Instruction supérieure : le latin et la rhétorique. Cela obligeait les enseignants marianistes à conduire les plus grands de leurs élèves au Collège Royal, qui devaient donc être inscrits comme externes, pour y suivre les cours et y passer les examens devant les professeurs officiels. Les marianistes limitaient alors leur tâche à veiller à la discipline et à s'occuper des heures d'études et de révision à la *Pension*.

L'année 1820-1821 fut difficile parce qu'il fallait accompagner les élèves au Collège Royal que l'on ne disposait pas de religieux éducateurs. Mais les religieux surmontèrent la difficulté en mettant au point des méthodes et des règlements pour diriger l'établissement avec une meilleure organisation. Ce n'est qu'après son ordination sacerdotale, le 22 décembre 1821, que le Père Jean-Baptiste Lalanne pût se consacrer entièrement au collège. L'année 1821-1822 commença donc sous de bons auspices, car Lalanne reçut la double charge de Chef de Zèle et de Chef d'Instruction, se faisant l'âme de l'établissement, cependant que Brougnon-Perrière se réservait la direction administrative et financière. Avec ces deux hommes, la *Pension Auguste* ne tarda pas à acquérir un immense prestige dans l'éducation bordelaise.

A partir de ce moment, le Père Lalanne put exprimer toute sa créativité pédagogique. Il mit en œuvre un projet éducatif où se côtoyaient les lettres classiques et les disciplines modernes. Il rénova la didactique des disciplines selon des méthodes actives, poussant les élèves à l'étude par l'émulation au lieu de la punition, instituant des tableaux d'honneur, créant l'Académie littéraire, mettant en place les soirées récréatives et culturelles et les distributions des prix. On attachait autant d'importances aux bonnes manières pour se tenir en société qu'aux méthodes scolaires. Cette solide organisation novatrice donna de bons résultats éducatifs et permit au collège de compter plus de 100 élèves, effectif considérable pour les établissements privés de l'époque. Dès lors, le collège fut parmi les plus renommés de Bordeaux, qui comptait 23 établissements privés en 1824. Monseigneur d'Aviau témoignait de la plus vive sympathie pour l'établissement et, tous les ans, il présidait la distribution des prix et les sessions de l'Académie littéraire qui, associées avec les réunions de la Congrégation mariale, constituaient de véritables fêtes culturelles auxquelles assistait Chaminade, entouré des plus hautes personnalités de la ville.

En 1824, les locaux se révélèrent trop étroits pour accueillir les élèves inscrits. Le Père Chaminade acquit donc l'hôtel de Razac, hôtel particulier de la rue du Mirail. L'installation eut lieu à Pâques 1825 et le collège prit le nom d'*Institution Sainte Marie*. Dans ces nouveaux locaux, Brougnon-Perrière et Lalanne purent donner toute leur ampleur aux méthodes éducatives de la Société de Marie. Ils n'obtinrent pourtant pas que l'*Université* leur accorde l'autorisation d'enseigner le latin et la rhétorique. Néanmoins, la Société de Marie avait mis en place son premier collège d'enseignement secondaire et consolidé son prestige éducatif au sein des classes bourgeoises.

b) Première école communale primaire à Agen (1820)

En 1820, la Société de Marie accepta de prendre la direction de sa première école primaire, propriété de la commune. C'était là le lieu d'une action urgente pour la reconquête spirituelle de la société française. L'évangélisation de la jeunesse et des enfants du monde rural par l'école se fit à l'unisson de développement social et économique du pays. Au cours des trente premières années du XIX^{ème} siècle, on assista en France à une véritable guerre scolaire. Le gouvernement de la

Restauration, s'appuyant sur l'Eglise, voulu arracher l'enseignement des mains des libéraux, mais sans pour autant supprimer le monopole de l'État, afin d'éviter l'affrontement politique. Dans ce contexte, le Père Chaminade eut des préoccupations semblables, puisqu'il autorisa Mère Adèle à ce que la première communauté de religieuses marianistes puisse se consacrer à l'enseignement gratuit pour les jeunes filles d'Agen. Les religieuses marianistes embrassèrent donc aussi l'œuvre de l'enseignement primaire.

L'occasion pour que la Société de Marie reçoive la direction d'une école communale de la part d'une municipalité se présenta lorsque le Conseil Général du Département du Lot-et-Garonne, en août 1819, prit la décision d'appeler les Frères des Ecoles Chrétiennes pour qu'ils prennent en charge l'école primaire d'Agen. Le Conseil municipal s'engagea à payer les enseignants mais, ne pouvant se mettre d'accord avec le Supérieur Général sur la pension de 2 000 francs annuels à verser à la communauté des religieux lasalliens, il est probable que le Maire s'orienta vers Chaminade pour qu'il prenne en charge l'école demandée par le Département. Chaminade vit que l'occasion était trouvée pour que la présence de la Société de Marie à Agen permette de relancer la Congrégation mariale qui avait été supprimée, précisément en une ville où résidaient de si nombreux congréganistes. Le Père Chaminade accepta et envoya à Agen trois marianistes : Bernard Laugeay (24 ans), profès perpétuel, nommé Directeur, accompagné de Jean Armenaud (26 ans) et Jean-Marie Mémain (22 ans), qui venaient de terminer leur noviciat, ayant les fonctions de maîtres adjoints. L'école ouvrit le 29 novembre 1820, avec trois salles, afin d'enseigner la lecture, l'écriture, le calcul, le catéchisme et l'histoire sainte. Les ressources financières furent avancées par la commune et le statut juridique fut obtenu auprès de l'*Université* grâce à une démarche de M. Dardy, ancien congréganiste et Directeur d'une école dans la ville. En janvier 1821, on comptait 148 élèves ; à la fin du mois le nombre d'enfants atteignait 221 et les inscriptions continuèrent durant toute l'année académique. M. Bernard Laugeay gagna l'affection de ses élèves. Il transforma ces turbulents enfants en jeunes gens disciplinés, éduqués et avides d'apprendre, grâce à la distribution de prix et à la pratique de l'émulation, supprimant les coups et les menaces.

5. L'APOSTOLAT SCOLAIRE DANS LA SPIRITUALITÉ ET LA MISSION MARIANISTES

J'aimerais terminer cet exposé avec la présentation de six thèses reliées entre-elles qui, selon moi, permettent de définir l'activité scolaire de la Société de Marie comme partie intrinsèque de la spiritualité et de la mission marianiste. Chacune de ces thèses mériterait une explication spécifique.

1°) La pensée moderne a établi que *sans école, il n'y a pas de démocratie ni de développement économique*. Si nous voulons vivre en paix et progresser ensemble, nous devons croire fermement à la valeur civilisatrice de la tâche éducative scolaire. Ceci s'appelait, au XIX^{ème} siècle : « moraliser le peuple ».

2°) La sens marianiste de l'évangélisation est intimement lié au développement moral et social de la personne et des groupes sociaux vers lesquels nous tournons notre attention d'enseignants. D'après notre origine, qui se trouve au cœur du mouvement congréganiste, nous devons *transmettre la foi au moyen d'œuvres et d'institutions qui travaillent à l'amélioration de la société*. Dans ce sens, les institutions marianistes d'enseignement constituent de puissants agents de civilisation et de développement matériel et moral.

3°) J'affirme qu'*un établissement scolaire marianiste est une mission permanente*, car c'est un lieu où l'on peut transmettre la foi catholique aux élèves, à leur famille, aux anciens élèves et aux professeurs laïcs. Une école marianiste n'est pas seulement un lieu de travail, mais un lieu de convivialité et de relations humaines au sein desquelles la personne de l'enfant et du jeune peut s'épanouir et où l'on fait l'expérience de la vie communautaire et ecclésiale chrétienne.

4°) *Un établissement scolaire marianiste permet l'expression et la mise en pratique de notre composition mixte*, tant au sens plus restreint d'un travail commun entre religieux frères et religieux prêtres, qu'au sens plus large d'une Famille Marianiste formée de religieux et de laïcs marianistes.

A ce titre, l'école marianiste constitue une présence catholique et ecclésiale dans le champ de l'éducation. Religieux et laïcs, nous y travaillons à l'évangélisation et nous y contribuons à la construction de la société civile. L'école nous donne le moyen d'agir dans une atmosphère de sécularisation (elle n'est pas cléricale comme le sont d'autres lieux de vie et de mission de l'Eglise). C'est au cœur de cette sécularisation que nous sommes nés et que nous sommes appelés à évangéliser par notre travail d'enseignants.

5°) Je pense que pour pouvoir exercer notre mission d'évangélisation, *nous devons vivre une incarnation dans l'histoire et dans les institutions*. Cela signifie que nous devons posséder des œuvres éducatives, si possible en pleine propriété, comme condition de possibilité et d'efficacité réelle de notre action. Là où la gestion, la législation, l'économie et l'activité enseignante sont des composantes intrinsèques de la vie et de la mission selon le charisme marianiste, là se retrouvent les réalités existentielles de la modernité, au sein de laquelle nous sommes nés. En outre, précisément grâce à leur réalisme institutionnel, les œuvres scolaires marianistes nous permettent d'implanter, en un pays ou en un lieu, la Société de Marie et, par extension, la Famille Marianiste.

6°) Enfin, je vous parle à présent en tant que Postulateur général de la Société de Marie, intéressé par la sainteté marianiste et par la sanctification ou la vie spirituelle des laïcs et des religieux marianistes. Je voudrais vous rendre attentifs au fait que la nouvelle spiritualité ou la forme de sainteté qui a jailli du Concile Vatican II a trouvé son inspiration dans la Constitution Pastorale *Gaudium et Spes*. L'homme d'aujourd'hui fait l'expérience de la présence et de l'action de Dieu dans le monde au cœur de l'activité humaine de transformation des réalités terrestres afin de les ordonner, tout en reconnaissant leur juste autonomie, vers l'horizon du salut dans le Royaume (GS 33-39). L'activité enseignante dans l'école, de par sa nature séculière, a été et demeure pour les religieux marianistes un puissant instrument, non seulement de mission envers les autres, mais aussi de sanctification personnelle.

SIGNIFICATION ET ORIGINE DE L' APOSTOLAT DE L' ENSEIGNEMENT DANS LE CHARISME MISSIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE

P. Antonio Gascón, S. M.
Rencontre des Assistants d'Instruction

Rome, mercredi 12 novembre 2008

1. INTRODUCTION

2. L'IDENTITÉ MISSIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE PARMIS LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES DU XIX^{ème} SIÈCLE

- a) Une nouvelle forme de vie religieuse
- b) L'identité missionnaire de la Société de Marie.

3. SIGNIFICATION DE L'ENGAGEMENT SCOLAIRE MARIANISTE

- b) L'école comme instrument pour la formation de la France moderne
- c) Le clergé et la situation scolaire française
- d) La pensée du Fondateur
- d) L'engagement des séminaristes Collineau et Lalanne dans l'enseignement

4. LES PREMIÈRES ŒUVRES SCOLAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE

- a) Pension Auguste (rue des Menuts) - Institution Sainte Marie (rue du Mirail) (1819)
- b) Première école communale primaire à Agen (1820)

5. L' APOSTOLAT SCOLAIRE DANS LA SPIRITUALITÉ ET LA MISSION MARIANISTES

BIBLIOGRAPHIE :

ANONYME, "Les Œuvres de la Société", in *L'Esprit de Notre Fondation d'après les écrits de M. Chaminade et les documents primitifs de la Société*, Imprimerie Louis Havaux-Houdart (Nivelles-Belgique-1910-1916), III, 3-18. 305-308.

ARMBRUSTER, Jean-Baptiste, *L'Etat religieux marianiste. Étude et commentaire de la Lettre du 24 août 1839*, Marianistes (Paris 1989) 386-403.

GASCÓN, Antonio, *Defender y proponer la fe en la enseñanza de Guillermo José Chaminade*, SPM (Madrid 1998) 47-50.

GASCÓN, Antonio, *Historia general de la Compañía de María (Marianistas). La Compañía de María en el movimiento congregacional del siglo XIX (Fundación, misión y configuración institucional) (1818-1877) (I)*, SPM (Madrid 2007) 119-184.

HOFFER, Paul-Joseph, *Pédagogie marianiste* (Paris 1956) 25-38.

HUMBERTCLAUDE, Pierre, *Un éducateur chrétien de la jeunesse au XIX^{ème} siècle. L'abbé J.-B.-A. Lalanne, 1795-1879*, Librairie Blond & Gay (Paris 1932) 22-43.

LACKNER, Joseph H., *William Joseph Chaminade, His Apostolic Intent and His Engagement with Schools, Instruction, and Education. An Historical Portrait*, North American Center for Marianist Studies, n. 2.

RUEDA, Juan Manuel, *Guillermo José Chaminade y el pensamiento moderno. Crítica a la indiferencia religiosa*, SPM (Madrid 2001) 260-265.

SIMLER, Joseph, *Guillaume-Joseph CHAMINADE, chanoine honoraire de Bordeaux, Fondateur de la Société de Marie et de L'Institut de Filles de Marie (1761-1850)*, Librairie Victor Lecoffre, Paris, et Librairie Féret et Fils (Bordeaux 1901).

VERRIER, J., "L'entrée de la Société de Marie dans l'Enseignement primaire", in *Mélanges Chaminade. Hommage* (Madrid 1961) 94 - 99.

WELTZ, Émile, "Les premières œuvres apostoliques de la Société de Marie (1818-1821)", in *Revista Marianista Internacional*, 6 (octobre 1986) 23-24.